



AVIS PUBLIC ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
AUX FINS DE LA CONSULTATION
RÈGLEMENT D'URBANISME

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement no 390 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 mars 2026, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 390 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 avril 2026 à 19 h 00 au Centre Aimélaquois situé au 121 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son remplaçant, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement contient des normes visant à empêcher le dépérissement des immeubles patrimoniaux, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure.
4. Le projet de règlement numéro 390, relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévu à l'article 145.41 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme ne requiert pas, d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité sur les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs ce 1^e jour d'avril 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Lapointe', written in a cursive style.

Lise Lapointe
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, certifie que j'ai publié l'avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 390 intitulé *Règlement numéro 390*, relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments en affichant, , deux copies aux endroits désignés par le conseil, sur le site internet de la Municipalité entre 9 h 00 et 20 h 00 de l'après-midi, le 1^{er} avril 2026.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 1^{er} avril 2026.

Lise Lapointe

Directrice générale et Secrétaire-trésorier